



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 – 034
Séance du 13 mars 2020

**Demande de subvention à la Région Hauts-de-France -
Programme Régional de Formation « Se former dans l'Enseignement Supérieur 2020-2021 »**

Condition d'acquisition du vote :

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 17

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Programme Régional de Formation « Se former dans l'Enseignement Supérieur 2020-2021 », telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 13 mars 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Demande de subvention au Conseil Régional

Appel à projets 2020/2021

« Se former dans l'enseignement supérieur »

Le projet « Se former dans l'enseignement supérieur » a pour objectif de sortir durablement les demandeurs d'emploi du chômage structurel, résultant soit d'un déficit de compétences ou d'une inadéquation de ces dernières au regard de celles demandées sur le territoire. Dans cette perspective, la Région a ciblé différents domaines où les recrutements restent difficiles. La réponse de l'Université d'Artois à ce défi repose sur quelques axes stratégiques qui la différencient peu ou prou des autres établissements :

- Un établissement de proximité : Dite de taille humaine, notre université intègre des publics demandeurs d'emploi au sein de formations à publics mixtes (formations initiales, continues de type contrat de professionnalisation), dans le but de favoriser la complémentarité, la coopération et le co-working entre générations ou compétences initiales. Bien entendu, les publics demandeurs d'emploi bénéficient par ailleurs d'un suivi administratif particulier, qui intègre les aspects financiers inhérents à leur retour en formation, mais également des aspects liés à leur employabilité (ateliers de rédaction des CV et LM, réflexion sur les compétences acquises, manière de les valoriser, etc.).
- Un effort particulier vers la sensibilisation aux soft skills : Hier encore, le diplôme permettait assez systématiquement aux titulaires de trouver un emploi. Aujourd'hui, il leur permet d'en chercher un. Autrement dit, le diplôme tend de plus en plus à devenir une condition nécessaire mais non suffisante à l'intégration sur le marché du travail. Dans cette perspective, bon nombre de formations développent des ateliers de développement des compétences comportementales ou attitudinales. Ces ateliers permettent une (re)prise de confiance en soi, véritable condition de réussite à la fois académique et professionnelle.
- Une volonté de faire figure de passerelle vers l'enseignement supérieur : Depuis plusieurs années, une réforme profonde du DAEU a été mise en œuvre (création du PACCT, annualisation du dispositif, enseignement à distance et en blended, formation des personnes sous-main de justice en coopération avec l'UPIR, demain la professionnalisation) dans la perspective de former en plus grand nombre et plus efficacement des jeunes ayant quitté de manière précoce l'enseignement secondaire.

Montant global du projet : 1 .113.876,44 €

Montant demandé de la subvention à la Région : 760 000€